

## Dépêche AEF : Les enseignants pourront être formés à l'exercice de leur métier en zone rurale et isolée dès juin 2020

2-3 minutes

---

Une action nationale de formation des enseignants à la prise de fonction en zone rurale et isolée "sera lancée en juin 2020", annonce le gouvernement à l'issue du premier comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 20 février 2020 dans les Vosges. Cette réunion était l'occasion de faire un "point d'étape sur la mise en œuvre de l'agenda rural", présenté par le Premier ministre en septembre 2019 ([lire sur AEF info](#)), indique ce dernier dans un dossier de presse. Le gouvernement assure aussi qu'une commune rurale sur 3 sera couverte par un Pial en 2020.



Brian Collins, Unsplash

Cinq mois après la présentation de son "agenda rural", une liste de 181 mesures destinées à améliorer la vie quotidienne des habitants des zones rurales, le gouvernement réunissait pour la première fois le "comité interministériel aux ruralités", le 20 février 2020. Celui-ci doit se tenir deux fois par an afin de s'assurer de "l'exécution rapide des mesures déployées" et de fixer "les objectifs prioritaires des mois à venir", selon le dossier de presse.

Plusieurs mesures concernent l'éducation :

- **Mieux former les enseignants à l'exercice de leur métier en milieu rural isolé.** "Le ministère de l'Éducation nationale développe un programme de formation adapté à la prise de fonction en zone rurale et isolée." Ce programme prend en compte les spécificités des classes multi-âge. Une action nationale de formation sera lancée en juin 2020.
- **Doublement de bénéficiaires des Cordées de la réussite dans les territoires ruraux.** Cette mesure avait déjà été annoncée en septembre 2019 ([lire sur AEF info](#)) mais le gouvernement précise qu'une "expérimentation sera lancée dans la région académique Grand Est pour la rentrée scolaire 2020, avant de déployer le dispositif à grande échelle."
- **1 commune rurale sur 3 couverte par un PIAL en 2020.** À l'horizon 2021, "100 % des communes seront couvertes par un PIAL", précise le dossier de presse.